PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PELLOUAILLES-LES-VIGNES

L'ASSOCIATION PELLOUAILLAISE DE LOISIRS ET D'ANIMATION



PRÉAMBULE

Le présent Projet Éducatif de Territoire se veut le fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire de la commune de Pellouailles-les-Vignes.

Il s'inscrit dans la continuité de la politique enfance jeunesse menée sur la commune depuis de nombreuses années.

Le maître mot de ce travail a été de prendre le temps de la réflexion pour aboutir à un projet qui réponde au mieux au rythme de l'enfant comme le veut la réforme :

> *« Les nouveaux rythmes scolaires ont donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. » (Les nouveaux rythmes à l'école primaire – Guide pratique – Edition 2014)*

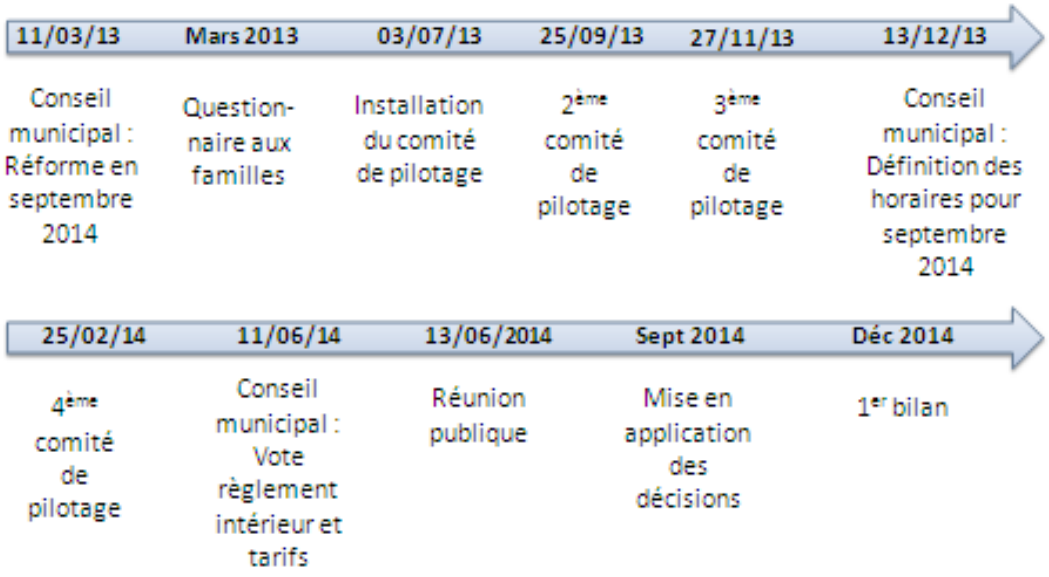

Nota : La proposition d'organisation du temps scolaire dans les écoles a été validée par Monsieur le Directeur académique par courrier du 21 février 2014.



IDENTIFICATION

Collectivité porteuse du projet : Commune de Pellouailles-les-Vignes

Nombre d'habitants (au 1er janvier 2014) : 2 547

Nom et prénom des correspondants :

- Jean-Pierre MIGNOT, Maire
- Thierry BÉLANGER, Adjoint à la Famille
- Christelle NOURY, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire
- Sophie NICOLAS, Directrice générale des services

Adresse : 65 rue nationale - 49112 Pellouailles les Vignes

Téléphone : 02 41 76 70 35

Adresse électronique : mairie@pellouailleslesvignes.fr



PÉRIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : Commune de Pellouailles les Vignes

Nombre total d'enfants (effectifs prévisionnels septembre 2014) : 301

- Niveau maternelle - moins de trois ans : 4
- Niveau maternelle - entre trois et cinq ans : 100
- Niveau élémentaire : 197

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	publics	privés	Total
Ecoles maternelles	1		1
Ecoles élémentaires	1		1
Etablissements secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- École maternelle du Tertre
- École élémentaire du Clos de la Motte

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

MATERNELLE

LUNDI

7h30	8h30	8h40	11h50	14h05	16h05	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire

MARDI

7h30	8h30	8h40	11h50	13h30	14h05	16h05	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)		*	Enseignement	Accueil Périscolaire
			Temps du midi	APC			

MERCREDI

7h30	8h30	8h40	12h00	12h30	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Accueil périscolaire	Retour à la maison	
			Accueil de loisirs sans hébergement		

JEUDI

7h30	8h30	8h40	11h50	14h05	16h05	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire

VENDREDI

7h30	8h30	8h40	11h50	13h30	14h05	16h05	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)		*	Enseignement	Accueil Périscolaire
			Temps du midi	APC			

* Ouverture du portail 10 minutes avant le début des cours

ÉLÉMENTAIRE

LUNDI

7h30	8h35	12h00	13h30	14h30	16h15	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire
			Temps du midi / APC			

MARDI

7h30	8h35	12h00	13h30	14h30	16h15	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire
			Temps du midi / APC			

MERCREDI

7h30	8h35	11h55	12h30	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Accueil périscolaire	Retour à la maison
			Accueil de loisirs sans hébergement	

JEUDI

7h30	8h35	12h00	13h30	14h30	16h15	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire
			Temps du midi / APC			

VENDREDI

7h30	8h35	12h00	14h30	16h15	18h30
Accueil Périscolaire	*	Enseignement	Temps du midi (repas, animation et TAP)	*	Enseignement	Accueil Périscolaire

* Ouverture du portail 10 minutes avant le début des cours

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a (ont) été demandée(s) : aucune dérogation à l'organisation scolaire n'a été demandée.

Indiquer dans le cas où l'accueil périscolaire est déclaré, l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation périscolaire (assouplissement des taux d'encadrement et les horaires concernés, qualification du directeur,…) :

La commune de Pellouailles-les-Vignes prévoit que les activités organisées dans le cadre du projet éducatif territorial appliqueront les taux d'encadrement suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Taux règlementaire un animateur pour 10 mineurs au plus pour les enfants de moins de six ans un animateur pour 14 mineurs au plus pour les enfants de six ans et plus	Taux dérogatoire un animateur pour 14 mineurs au plus pour les enfants de moins de six ans un animateur pour 18 mineurs au plus pour les enfants de six ans et plus	Non déclaré
Accueil de loisirs matin	X	X	X	X	X	X		
Accueil de loisirs midi	X	X	X	X	X			X
TAP sur temps du midi	X	X		X	X		X	
Accueil de loisirs soir	X	X		X	X	X		



ÉTAT DES LIEUX

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse constituent depuis de très nombreuses années une priorité de la politique communale.

Activités périscolaires :

- L'accueil périscolaire du matin et du soir fait l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS. Il s'organise de la façon suivante :

		Maternelle (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)		Élémentaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	
		Horaires	Effectif moyen	Horaires	Effectif moyen
Matin (à l'espace loisirs)		7h30 – 8h35	15	7h30 – 8h45* ** 8h35 à 8h45 : trajet vers l'école élémentaire*	25
Soir	Espace leçons (à l'école élémentaire)			16h30 – 17h30	55
	Espace animation (à l'espace loisirs)	16h40 – 18h30	25	16h30 – 17h30	25
	Espace animation (à l'espace loisirs)			17h30 – 18h30	55

Ce temps fait l'objet d'un marché public avec l'Association Pellouaillaise de Loisirs et d'Animation (APLA) qui a en charge la gestion pédagogique des activités. Les intervenants sont soit salariés de l'association soit employés par la commune. A une exception près, ils sont tous titulaires d'un diplôme de l'animation (voir page 16 et 17) .

Le projet pédagogique est joint en annexe 1.

- L'accueil sur le temps méridien ne fait pas l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS. Il s'organise de la façon suivante :

	Maternelle	
	Activité	Effectif moyen
11h45 à 12h30	Déjeuner de tous les enfants	90
12h30 à 13h40	Sieste / Détente / Animation	

	Élémentaire	
	Activité	Effectif moyen
12h00 à 12h15	Trajet école élémentaire vers restaurant scolaire	170
12h15 à 13h30	Repas échelonnés / Détente / Animation	
13h30 à 13h45	Trajet restaurant scolaire vers école élémentaire	

Ce temps fait l'objet d'une convention avec l'APLA qui a en charge la gestion pédagogique des animations proposées. Les intervenants sont soit salariés de l'association soit employés par la commune. A une exception près, ils sont tous diplômés.

Le projet pédagogique est joint en annexe 2.

Activités extrascolaires :

La commune propose également un accueil de loisirs sans hébergement tous les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires. L'ALSH fait l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS. Il est ouvert de 7h30 à 18h30.

L'APLA gère intégralement ce temps d'accueil.

L'effectif de fréquentation du mercredi varie de 50 à 70 enfants.

Le projet pédagogique est joint en annexe 3.

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

- Limiter les temps de déplacement :
  - Occupation de l'ensemble des salles de l'espace loisirs à proximité immédiate du restaurant scolaire et de l'école maternelle ;
  - Utilisation du complexe sportif proche de l'école élémentaire ;
  - D'une manière générale, utilisation des locaux et espaces extérieurs proches des écoles.

- Optimiser l'utilisation des locaux :
  - Regroupement de l'ensemble des classes de maternelle dans le bâtiment principal ;
  - Regroupement des locaux de sieste dans le bâtiment en préfabriqué de l'école maternelle ;
  - Possibilité d'utiliser les espaces annexes de l'école maternelle (motricité, bibliothèque…) pendant les temps de TAP sans perturber le sommeil des enfants du fait du réaménagement des locaux ;

- Utilisation des espaces annexes de l'école élémentaire : salle multimédia, salle plurivalente…
- Aménagement, au sein de l'espace loisirs, d'espaces ludiques adaptés aux différents âges des enfants ;
- Espaces de détente et espaces libres préservés pour les enfants qui le souhaitent.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Les mêmes animateurs (municipaux et APLA) interviennent sur les différents temps de l'enfant et continueront d'intervenir pendant les TAP;
- Des rencontres régulières sont organisées entre les animateurs qui travaillent en période scolaire (quels que soient leurs créneaux d'intervention) pour que les différents temps de l'enfant s'articulent autour d'un véritable projet d'équipe ;
- Le territoire compte une quarantaine d'associations culturelles, sportives, de loisirs… ;
- Les habitudes de travail en intercommunalité permettront d'envisager la mutualisation des intervenants et des matériels pédagogiques utilisés dans le cadre des TAP ;
- Aucun transport motorisé n'est nécessaire pour se rendre sur les différents lieux d'activité de la Commune :

1. École maternelle
2. École élémentaire
3. Espace loisirs
4. Bibliothèque
5. Carré des Arts
6. Espace jeune
7. Complexe sportif
8. Bois Saint-Louis
9. Jardin pédagogique

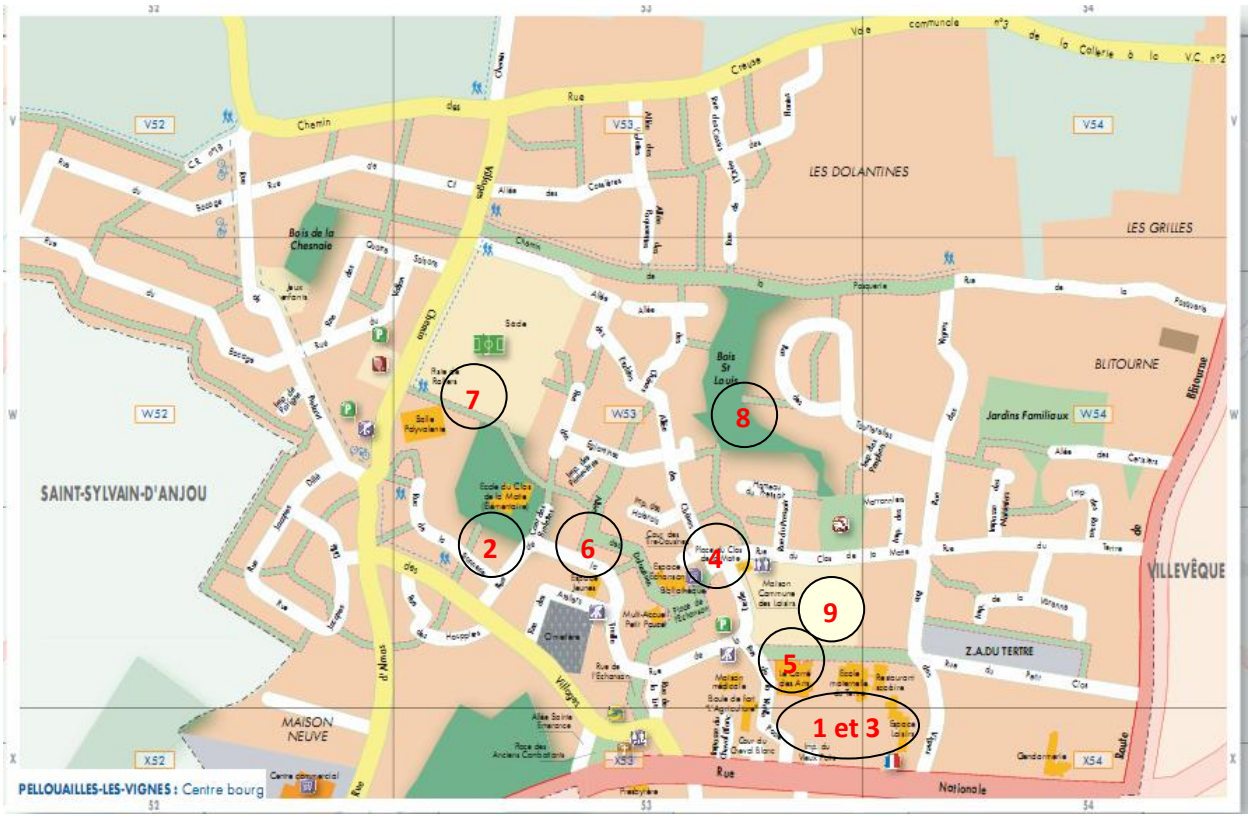

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

- Le temps de repas du midi des enfants de l'école élémentaire est quelque peu écourté du fait du trajet à pied entre l'école élémentaire et le restaurant scolaire. Cette difficulté sera prise en compte dans le PEDT en prévoyant un temps global du midi de 2h30 qui inclura la pause méridienne existante (repas, repos/détente, animation) et la mise en place des TAP.

- Un grand nombre de parents travaillent. Les enfants de l'école élémentaire sont donc susceptibles de quitter seuls l'école. Afin de retarder l'heure de sortie, les TAP sont mis en place dans la continuité du temps du midi ce qui ne permet pas de sortie avant 16h15.



OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES

Le PEDT doit permettre de respecter les rythmes biologiques et physiologiques de l'enfant :

- Mises en places de journées (et ½ journées) scolaires identiques ;
- Même équipe d'animation pour tous les temps de la journée ;
- Assurer un plus grand confort sur le temps du midi en donnant du temps à l'enfant (apprentissage, repas, repos, jeu..).

Apporter le bénéfice du PEDT à un maximum d'enfants :

- Ne pas quitter l'école trop tôt ;
- Permettre l'accès de tous aux TAP.

Le PEDT se veut complémentaire et dans la continuité des outils existants sur le territoire :

- Le Contrat Éducatif Local dont l'objectif est d'aborder l'éducation dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais défini comme une mission partagée (familles, État, et en particulier les enseignants, milieu associatif, collectivités locales), pour parvenir à une réelle continuité éducative.

- Le Projet Éducatif Communal dont les principaux objectifs sont :
  - Soutenir la participation de tous à l'éducation ;
  - Garantir l'accessibilité à tous aux services et aux projets ;
  - Contribuer à l'intégration sociale des enfants et des jeunes (à travers la connaissance et la valorisation de leur espace de vie, leur participation à des projets avec les adultes) ;
  - Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie publique ;
  - Développer et valoriser les actions liées à la citoyenneté tout en faisant du lien entre elles ;
  - Contribuer à ce que chaque enfant trouve sur le territoire communal des lieux d'éducation complémentaires de l'école et de la famille ;
  - Assurer une cohérence et une progression de la petite enfance à l'adolescence ;
  - Favoriser la complémentarité et la cohérence de l'ensemble des espaces éducatifs et des acteurs locaux ;
  - Diversifier et actualiser les propositions des différents espaces éducatifs existants pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes ;
  - Enrichir les réseaux éducatif et associatif avec une volonté de continuité et d'évolution ;
  - Développer et valoriser les projets collectifs ;
  - Soutenir et accompagner l'engagement associatif ;
  - Renforcer le lien inter-génération ;
  - Rechercher de nouveaux partenariats, notamment l'intercommunalité ;
  - Privilégier les actions favorisant le lien social et la solidarité et multiplier les occasions de faire ensemble ;

- Favoriser les actions d'éducation à l'environnement ;
- Favoriser l'accès à l'Art et la Culture sur le territoire intercommunal et encourager la création et l'ouverture culturelle.

- Le Contrat Enfance Jeunesse qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :
  - Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre
  - Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

- Les différents projets éducatifs communaux :
  - Accueil périscolaire matin et soir ;
  - Temps du midi ;
  - Accueil de loisirs sans hébergement.

- Les projets d'école maternelle et élémentaire dont les objectifs prioritaires sont :
  - Améliorer la prise en compte de la diversité des élèves (personnalisation des parcours) ;
  - Améliorer les performances des élèves ;
  - Améliorer les compétences sociales.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements…) :

- Faire vivre un temps de jeu, de découverte et de détente :
  - faire du temps du repas un moment agréable et convivial ;
  - donner la possibilité à l'enfant dans le respect du groupe, de s'isoler, de jouer seul ou en groupe... ;
  - proposition d'animations complémentaires, variées et adaptées à chaque tranche d'âge.

- Permettre l'apprentissage du vivre ensemble - faire de ce moment un temps de vie commun à tous :
  - Sensibiliser les enfants à la vie de groupe, à partager et respecter les règles ;
  - Impulser une dynamique de groupe.

- Privilégier et favoriser les relations entre les différents partenaires (l'équipe pédagogique, les enseignants, le personnel de restauration, les enfants, les parents...) :
  - Favoriser les rencontres, les échanges avec les autres ;
  - Créer une ambiance conviviale et d'échange au sein de l'équipe ;
  - Accorder une attention particulière à l'écoute et à l'expression de tous.



ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Les choix d'organisation :

- En maternelle :
  - Des espaces ludiques :
    - ✓ Des « projets sur petites périodes » animés par un adulte : Favoriser l'éclosion de projets d'enfants : autour d'un livre, d'une peinture collective, d'une création sur un thème…
    - ✓ Des « activités ponctuelles » : Proposer des espaces libres aménagés permettant de se reposer, de jouer, de se dépenser, seul ou entre amis.
  - Sans oublier des temps de sieste.

- En élémentaire :
  - Des ateliers thématiques :
    - ✓ Des « projets longs » : Sur toutes les périodes de l'année
  - En espace ludique :
    - ✓ Des « projets sur petites périodes » : Réaliser des projets d'enfants, faire le lien avec la vie communale…
    - ✓ Des « activités ponctuelles » : Utiliser les espaces de détente et de jeux du centre de loisirs, la bibliothèque…

	CP	CP	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1	CM1	CM2
Lundi	Repas 1er service Activités thématiques							
Mardi			Repas 1er service Activités thématiques					
Jeudi					Repas 1er service Activités thématiques			
Vendredi							Repas 1er service Activités thématiques	

Activités libres - Repas - Activités en espace ludique

Si l'enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire mais participe aux TAP non thématiques, il sera accueilli uniquement entre 13h10 et 13h20, à l'école maternelle ou à l'espace loisirs (pour les élèves de l'élémentaire), par le personnel référent.

Les thématiques retenues :

THÉMATIQUES	EXEMPLE D'ACTIVITE PROPOSEE
Pratiques artistiques et culturelles	Arts du cirque, motricité, expression corporelle, préparation du carnaval
Découverte de l'environnement et du développement durable	Jardin pédagogique, malle pédagogique Terre des sciences et Francas
Initiation aux sciences et à la technologie	Malle pédagogique électricité
Éducation physique et sportive	Jeux collectifs et jeux sportifs
Sensibilisation à la citoyenneté	Travail sur les droits de l'enfant
Jeux collectifs et de construction	Création de jeux surdimensionnés
Espaces ludiques libres	Bibliothèque, jeux, activités manuelles
Espaces de détente	Sieste, possibilité pour l'enfant de participer ou non aux activités, proposition d'activités non encadrées (kapla, dinette...)



LES PARTENAIRES DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Education Nationale

Les partenaires associatifs :

- Association Pellouaillaise de Loisirs et d'Animation (APLA) en charge des temps de l'enfant sur la commune
- Association des Parents d'Élèves (APE)
- Associations locales

Autres partenaires :

- Conseil d'école maternelle
- Conseil d'école élémentaire

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

- En maternelle :

Intervenant	Effectif	Qualification	Statut	Observations
APLA	2	BAFA, BPJEPS, Educateurs sportifs	animateurs	convention
Francas	1	BAFA	animateur	convention
Commune	4	CAP petite enfance	ATSEM	
Associations locales	ponctuel	Non diplômés	bénévoles	convention bénévole

- En élémentaire :

Intervenant	Effectif	Qualification	Statut	Observations
APLA	6	BAFA, BPJEPS, Educateurs sportifs	animateurs	convention
Francas	2	BAFA	animateurs	convention
Loir BC	1	BPJEPS	animateur	convention
Commune	1	CAP petite enfance	agent municipal	
Commune	1	Non diplômé	agent municipal	
Associations locales	ponctuel	Non diplômés	bénévoles	convention bénévole

Mode d'inscription aux activités proposées :

Tous les enfants peuvent participer aux TAP même s'ils ne déjeunent pas au restaurant scolaire, sous réserve d'inscription préalable. En revanche pour participer aux TAP activités thématiques, il est demandé que les enfants déjeunent au restaurant scolaire.

La majorité des enfants déjeunant au restaurant scolaire, la participation des familles sera incluse dans le prix des repas. Une augmentation de 0,30 € par repas a ainsi été approuvée par le Conseil Municipal pour financer une partie des activités.

Aucune facturation ne sera mise en place pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire.

Modalités d'information des familles :

- Feuille d'information municipale : Diffusion du choix de report de la réforme à septembre 2014 ;
- 13/06/2014 : Organisation d'une réunion publique ;
- Juin 2014 : Courrier à l'ensemble des familles permettant de reprendre point par point les modifications qui interviendront à la rentrée ;
- Été 2014 : Diffusion d'un document de communication à destination de l'ensemble des familles ;
- Site internet, rubrique services périscolaires.



STRUCTURE DE PILOTAGE

Composition de la structure de pilotage :

Un comité de pilotage a été installé le 3 juillet 2013. Il comprend :

- Les élus municipaux : Maire et référents vie scolaire
- La directrice générale des services municipaux
- La DDCS (pas de membre représentant)
- L'Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale
- Le Référent de territoire de la CAF
- Les Directeurs d'école
- Les représentants de l'Association des parents d'élève
- Les représentants des conseils d'école
- La présidente et la directrice de l'Association Pellouaillaise de Loisirs et d'Animation
- Les représentants d'associations locales

Coordination du projet :

La coordination sera assurée par l'APLA

- Nom et prénom du responsable pédagogique : Compain Dominique
- Fonction : Responsable du secteur enfance de l'APLA
- Adresse : 21 place de l'Echanson – 49112 Pellouailles-les-Vignes
- Téléphone : 02 41 76 19 15
- Adresse électronique : accueil@asso-apla.fr



ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN/ÉVALUATION DU PROJET

- **Périodicité** :
  - Comité de pilotage : 1er bilan en décembre 2014 puis juin 2015 puis un bilan annuel les années suivantes ;
  - Animateurs : évaluation avec les enfants par activité ;
  - Coordinateur : évaluation avec les différents intervenants et les directeurs d'école au moins une fois par trimestre

- **Indicateurs retenus** :
  - Autonomie des enfants sur les espaces ludiques ;
  - Régularité de la participation des enfants ;
  - Implication des animateurs et des enfants sur des projets locaux ;
  - Mobilisation des bénévoles du territoire.

- **Indicateurs quantitatifs** :
  - Nombre de participants ;
  - Régularité d'inscription ;
  - Nombre de bénévoles ;
  - Nombre de projets issus de ces temps ;
  - Nombre de projets partagés avec d'autres partenaires.

- **Indicateurs qualitatifs** :
  - Comportement des enfants lors des activités thématiques et au sein des espaces ludiques ;
  - Satisfaction des enfants vis-à-vis des activités proposées (thème, durée, localisation…)
  - Impact sur la scolarité des enfants (concentration, fatigue, attitude en classe…)
  - Acquisition de repères humains et spatiaux des enfants (modalités de regroupement des enfants, aménagement des locaux…)

- **Durée du PEDT** : 1 an renouvelable deux fois

- **Modalités**
  - **de renouvellement du contrat :** reconduction tacite pour la même durée
  - **de modification par avenant** : possible sous réserve de validation par l'ensemble des signataires



SIGNATAIRES DU PROJET

- Maire de la Commune de Pellouailles-les-Vignes
- Préfet de Maine-et-Loire
- Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
- Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou
- Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire
- Présidente de l'Association Pellouaillaise de Loisirs et d'Animation

Date de signature prévue de la convention : juillet 2014

ANNEXE 1 : PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN SOIR

« Les temps d'accueil » doivent être « des temps pour l'enfant » qui lui permettent :

- D'y vivre à son rythme
- De jouer, se ressourcer, se détendre, se poser, tout en respectant les règles de la collectivité et le choix de ses parents.

1) DONNER A CHAQUE ENFANT LA POSSIBILITE DE VIVRE AU PLUS PROCHE DE SES BESOINS.

Adapter le lieu d'accueil en fonction de ses besoins.

- En aménageant différents espaces : espace d'animation, espace de repos, espace de défouloir.
- En formant des petits groupes afin d'être mieux à l'écoute de ses besoins, attentif à son attitude, à son humeur, à sa fatigue…
- En permettant à l'enfant de s'approprier les lieux (jeux de connaissance, règles de vie).

Tenir compte de l'environnement de l'enfant (météo, calendrier scolaire, saison), du moment de la journée et de ses capacités.

- En créant du lien familles/écoles.
- En aménageant différentes ambiances (lumière, musique) selon les besoins et moments de la journée.

Amener l'enfant à être curieux, lui donner envie de découvrir, de s'ouvrir vers les autres, s'élever, grandir

- En étant proposant dans les animations.
- En mettant à disposition du matériel : pôle « autonomie ».

2) FAIRE DE L'ESPACE LECONS UN LIEU D'APPRENTISSAGE.

Favoriser l'autonomie

- En partant sur les bases de la confiance entre l'adulte et l'enfant : à travers notre discours, en lui donnant des outils, de la méthode pour retenir, apprendre.

Aider l'enfant à affronter les difficultés

- Par la valorisation, le dialogue.

Développer la satisfaction à se dépasser

- En amenant ces notions par le jeu, le relationnel.

3) FAVORISER LA SOCIALISATON DE L'ENFANT

Permettre à l'enfant de s'approprier l'espace

- En donnant un cadre clair non négociable (règles de vie), pour qu'il agisse en toute connaissance de cause.
- En instituant des rituels pour rassurer l'enfant.

Rendre ce lieu d'accueil ouvert et convivial

- En aménageant des espaces accueillants (affichage...)
- En sensibilisant l'équipe sur les bons codes du comportement de l'animateur.

Développer des notions de vivre ensemble

- En sensibilisant l'enfant au respect des autres et du matériel.
- En amenant l'enfant à se faire respecter.
- En permettant à l'enfant, par des jeux coopératifs, à jouer, partager avec les autres.

ANNEXE 2 : PROJET PÉDAGOGIQUE TEMPS DU MIDI

L'ASSOCIATION PELLOUAILLAISE DE LOISIRS ET D'ANIMATION

LE PROJET PEDAGOGIQUE TEMPS DU MIDI ANNEE 2013-2014

D'après le projet éducatif communal et le projet associatif 2005-2008

Des principes :

« Ensemble, partageons nos loisirs pour bâtir l'avenir »APLA
« L'éducation des enfants est l'affaire de tous ».

Et

La Convention Internationale des Droits de l'enfant qui est le fondement de l'ensemble des actions mises en place pour les enfants et les jeunes.

Fiche d'identité

L'animation du temps du midi débutera le mardi 4 septembre 2013 et se terminera le vendredi 4 juillet 2014.

✶ L'équipe pédagogique sera composée :

1 responsable : COMPAIN Dominique

7 animateurs :
- BODIN Aurore
- LECOQ Nathalie
- BARRAULT David (trajet)
- RASO Brice
- MORICEAU Virginie

} APLA

- SOURICEAU Mélanie
- JAVIERE Isabelle

} Ville

✶ Les moyens matériels et les locaux :

Sur l'espace loisirs, nous disposons de la salle d'accueil, 1 salle « ludothèque », 2 salles d'animation.
Nous disposons du matériel de base et de différentes malles pédagogiques (robotique, micro-fusée, cuisine, musique et bruitage, déguisement, jeux de société, environnement).

De plus, nous pouvons avoir accès à divers espaces communaux :
- L'Espace Echanson,
- La bibliothèque associative,
- La salle de sport,
- Tous les espaces extérieurs (petit bois, terrain de football...)

✶ Les tranches d'âges :

- 6/12 ans (CP au CM2)

✶ Effectifs prévisionnels :

Nous accueillons environ 140 enfants par jour.

Le projet éducatif Communal

Partant des principes **qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant**, que **les enfants sont le bien de la commune** et que **l'éducation des enfants est l'affaire de tous**, une commission extra-municipale, représentative de la population, s'est vue confier la réflexion puis l'écriture du deuxième projet éducatif communal de Pellouailles-les-Vignes, en 2005, texte de référence de la politique éducative locale.

Voici en résumé les objectifs :

- Soutenir la participation de tous à l'éducation
- Garantir l'accessibilité à tous aux services et aux projets.

- Contribuer à l'intégration sociale des enfants et des jeunes (à travers la connaissance et la valorisation de leur espace de vie, leur participation à des projets avec les adultes).
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie publique.
- Développer et valoriser les actions liées à la citoyenneté tout en faisant du lien entre elles.
- Contribuer à ce que chaque enfant trouve sur le territoire communal des lieux d'éducation complémentaires de l'école et de la famille.
- Assurer une cohérence et une progression de la petite enfance à l'adolescence.
- Favoriser la complémentarité et la cohérence de l'ensemble des espaces éducatifs et des acteurs locaux.
- Diversifier et actualiser les propositions des différents espaces éducatifs existants pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes.

- Enrichir les réseaux éducatif et associatif avec une volonté de continuité et d'évolution.
- Développer et valoriser les projets collectifs.
- Soutenir et accompagner l'engagement associatif.

- Renforcer le lien inter-génération.
- Rechercher de nouveaux partenariats, notamment l'intercommunalité.
- Privilégier les actions favorisant le lien social et la solidarité et multiplier les occasions de faire ensemble.

- Favoriser les actions d'éducation à l'environnement.
- Favoriser l'accès à l'Art et la Culture sur le territoire intercommunal et encourager la création et l'ouverture culturelle.

Le projet associatif

- Les objectifs généraux
  - Offrir un mode de garde diversifié aux familles (loisirs, scolarité).
  - Permettre la prise d'initiative individuelle et collective des enfants.
  - Favoriser la complémentarité et la cohérence de l'ensemble des espaces éducatifs existants

- Les objectifs opérationnels
  - Organiser et animer l'animation du midi, lieu de détente, de Jeu et de vie collective
  - Proposer des projets d'animation à caractère culturel, sciences et techniques et environnemental
  - Accompagner et conseiller les services périscolaires de la Caisse des écoles
  - Institutionnaliser des rencontres régulières entre école/municipalité/APLA.
  - Organisation d'une soirée d'information annuelle pour les parents en lien avec l'association de parents d'élèves et les écoles.
  - Assurer la co-création d'une plaquette d'information sur les services périscolaires
  - Proposer des actions adaptées en lien avec l'école pour les enfants en échec scolaire, en difficulté.

Bilan année 2012-2013

Ce bilan a été l'occasion de mettre en avant les points importants à travailler pour cette année et ainsi définir nos axes de travail.

Voici les éléments clés à travailler :

Les trajets	- Créer des repères sur le trajet
La mise en rang	-Garder le même animateur sur les rangs toute l'année afin de créer du lien -Pour les CP-CE1, être 2 deux en début d'année
L'Espace Loisirs	-Développer l'espace ludothèque et privilégier des temps de découverte (nouveaux livres et jeux de société) **- A mettre en place : Se mettre en lien avec la bibliothèque pour avoir des livres sur un mois (10 max) et le nombre de livres conditionnera le nombre d'enfants dans un espace (à déterminer)** -Insister sur le rangement auprès des enfants
Les animations	**-Projet commun avec les enfants de 3 à 6 ans** -Propositions d'animations adaptées à chaque tranche d'âges -Ne pas hésiter à faire des petites propositions d'activités, de jeux sur les différents lieux - Reflechir à la place que les enfants de CM 2 peuvent prendre
La salle de sport	-Attention au matériel -Avoir des règles communes à toute l'équipe
L'information	-Poursuivre sur l'affichage, insister sur les écoles et à l'espace Loisirs

Relation au sein de l'équipe	- Mettre à profit le temps de débriefing à 13h45 le vendredi -Optimiser notre temps de travail et être plus dans la préparation de jeux tous ensemble.
Relation avec l'équipe du self, l'école …	-Instaurer un temps de bilan et d'échanges avec l'équipe du self.
Relation avec les enfants	-Etre réactif rapidement face à des enfants turbulents (relation aux familles) -Jouer davantage avec les enfants - Insister sur les règles de vie dès la rentrée et ensuite après chaque vacances,le faire directement dans les classes

Nos orientations pédagogiques

1) <u>Faire vivre un temps de jeux, de découverte et de détente :</u>

-Faire du temps de repas un moment agréable et convivial

-Donner la possibilité à l'enfant dans le respect du groupe, de s'isoler, de jouer seul ou en groupe...

-Aménager des temps où l'enfant propose et organise son envie, son jeu, son activité,...

-Propositions d'animations complémentaires, variées et adaptés à chaque tranche d'âges.

-Favoriser l'échange

2) <u>Permettre l'apprentissage du VIVRE-ENSEMBLE c'est-à-dire faire de ce temps un lieu de vie commun à tous :</u>

- Sensibiliser les enfants à la vie de groupe c'est-à-dire apprendre à vivre en groupe, à partager et à respecter les règles.

- Permettre la prise d'initiative individuelle et collective

-Respect des autres, de leurs libertés et de leurs droits

-Impulser une dynamique de groupe

3) <u>Privilégier et favoriser les relations entre les différents partenaires (l'équipe pédagogique, les enseignants, le personnel de cantine, les enfants, les parents…) :</u>

-Favoriser les rencontres, les échanges avec les autres

-Créer une ambiance conviviale et d'entraide au sein de l'équipe

-Accorder une attention particulière à l'écoute et l 'expression de tous.

Nos objectifs opérationnels

Pour illustrer nos objectifs généraux, nous allons :

1) Faire vivre un temps de jeux, de découverte et de détente, plus clairement :

- Participer au temps de repas par la présence de l'animateur de gestion de self pour accompagner, échanger avec l'équipe de restauration et les enfants
- Aménager des espaces complémentaires les uns des autres pour permettre à chaque enfant de vivre ce moment de pause à sa façon (ex : ludothèque, salle de sport, jeu libre dans la cour, animation…)
- Proposer des animations qui répondent au mieux des besoins et envies des enfants.
- Organiser des temps d'échange où les enfants font des propositions, des remarques sur leur propre temps libre.
- Permettre aux enfants de CM2 d'être plus autonome sur ce temps (ouverture du foyer de temps en temps et aller au bar associatif de temps en temps)
- Mise en place de traçage au sol sur le rang pour que les enfants se responsabilise
- Proposer un projet long à dynamique sportive (voir Brice)

2) Permettre l'apprentissage du VIVRE-ENSEMBLE c'est-à-dire faire de ce temps un lieu de vie commun à tous :

- Créer un climat de confiance, d'écoute et de respect de l'autre
- Instaurer des règles de gestion de la vie de groupe commun à toute l'équipe
- Organiser des temps de jeux collectifs
- Instaurer des règles communes sur le temps de repas (mise au point et outil de communication)

3) Privilégier et favoriser les relations entre les différents partenaires (l'équipe pédagogique, les enseignants, le personnel de cantine, les enfants, les parents…) :

- Organiser des rencontres avec le personnel de cantine et les intégrer à l'équipe.
- Organiser des temps d'échange régulier avec l'équipe afin de faire le point sur la vie de groupe avec les enfants. (tous les vendredis midi)
- Diffuser une plaquette d'information et de présentation de l'animation du midi à destination des familles (en octobre et en janvier)
- Participer aux conseils d'école pour présenter le temps d'an

ANNEXE 3 : PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

L'ASSOCIATION PELLOUAILLAISE DE LOISIRS ET D'ANIMATION

PROJET PEDAGOGIQUE
Année 2014

ALSH de Pellouailles les Vignes

SOMMAIRE

I.	A.P.L.A., ORGANISATEUR.	3
II.	PROJET ET ORIENTATIONS	4
III.	LES FRANCAS	6
IV.	UN PROJET PEDAGOGIQUE	7
V.	CHARTE DE LA PETITE ENFANCE	8
VI.	ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE	11

I. A.P.L.A., ORGANISATEUR.

L'organisateur :

Association Pellouaillaise de Loisirs et d'Animation

Son slogan :

Ensemble, partageons nos loisirs pour bâtir l'avenir

Son but :

Association loi 1901, l'A.P.L.A. fut créée et déclarée en août 1998 en préfecture de Maine et Loire.

Elle a pour objet :

- De définir un projet global d'animation à vocation sociale, culturelle et éducative en direction de l'ensemble de la population
- De faciliter la rencontre, l'échange et l'implication des individus
- De promouvoir la vie associative en respectant le caractère propre de chaque association
- De gérer le centre de ressources
- De prendre en compte et favoriser le travail intercommunal

II. PROJET ET ORIENTATIONS

Ses textes de références :

- Projet éducatif communal 2004
- Place de l'enfant des Francas : Projet 2006-2011
- Convention Internationale des droits de l'enfant

Un projet associatif 2005/2008 :

L'association décline et organise différentes actions éducatives fondées sur des valeurs partagées qui sont :

- Culture
- Paix
- Laïcité
- Liberté
- Autonomie
- Démocratie et citoyenneté
- Lien social, humanisme

Des objectifs des secteurs enfance et jeunesse :

- Continuer le développement de loisirs éducatifs.
- Contribuer à la formation du citoyen (personne sociale) à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
- Apprendre à tous, et dans l'action, le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun.
- Favoriser l'accession de la personne à son autonomie, c'est à dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre en toute responsabilité
- Offrir et assurer un mode de garde aux familles.
- Permettre l'apprentissage du vivre-ensemble.
- Permettre la prise d'initiative individuelle et collective des enfants.
- Informer et accompagner les parents

Les objectifs opérationnels

- Animer et gérer les centres de loisirs des vacances scolaires et le mercredi, lieu de vie collective, de jeu et de vacances
- Proposer et organiser des animations spécifiques aux enfants de 9 à 14 ans de la commune
- Permettre la transmission des savoirs et savoir-faire.
- Proposer des projets d'animation à caractère culturel, sciences et techniques et environnemental
- Favoriser les échanges et les dynamiques de projets entre les diverses structures enfance (crèche, écoles, APE, APLA…) et jeunesse, tels que des inter-centres, sensibilisation au handicap, les différences.
- Aménager et soutenir l'accompagnement scolaire
- Mettre en place des ateliers, d'animations et de camps variés.
- Optimiser les espaces jeunes permettant l'accueil, l'écoute, l'information de tous les jeunes.
- Aménager et animer un relais d'initiatives jeunes.
- Mettre en place des ateliers et des animations utilisant les nouvelles technologies.
- Créer un réseau et des échanges avec le partenaire Mission Locale Angevine.
- Organiser un camp international dans les trois ans.
- Rencontrer d'autres structures Jeunesse.
- Organiser des débats sur la prévention de la santé sur une radio FM (pour jeunes de 15 à 20 ans).
- Créer des pages Internet sur l'environnement avec mise en ligne sur le site communal.

Des concepts :

A l'heure du développement durable …

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. » Gro Harlem Brundtland, 1987.

Notre belle planète bleue, aujourd'hui, c'est :

- l'**effet de serre** et l'air parfois irrespirable
- les changements **climatiques** (inondations, sécheresse, tempêtes, la fonte des glaces…)
- la **disparition** des forêts et d'espèces animales
- les **eaux polluées** par les produits chimiques de l'agriculture, les marées noires...
- les **déchets** à ne plus savoir quoi en faire ! Nous produisons tous plus d'1 kg de déchets par jour. Dans le monde seulement 20% des déchets sont traités…

Mais c'est aussi loin de l'égalité et de la liberté pour tous les hommes :

- 1 homme sur 5 dans le monde n'a pas accès à l'**eau potable**.
- 800 millions de personnes ont **faim**.
- 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'**électricité**.
- Les pays en développement connaissent de nombreuses **maladies** infectieuses. 17 millions d'hommes en meurent chaque année, faute d'assez d'argent pour se payer les médicaments.
- L'éducation, l'accès à l'information forge la **culture**.. et pourtant, 20% de la population mondiale est analphabète. De nombreux pays sont en **guerre** et les **droits de l'homme** ne sont pas respectés partout.
- Il y a les **pays « riches »** (développés) et les **pays « pauvres »** (en développement)…les pays du nord achètent au pays du sud des bananes, du café, du cacao… mais seules les entreprises nordistes s'enrichissent… et les enfants et adultes qui ont fabriqué ces produits sont **exploités et sous payés**. 2,4 milliards d'habitants vivent avec moins de 2 euros par jour.

Le développement durable, c'est le développement **harmonieux** de **tous** les pays dans le sens du **bien être** de l'ensemble des habitants de notre planète. C'est un développement qui dure, avec une vue **à long terme.** Cela veut dire que le développement doit être :

- **ECOLOGIQUE** : répondre aux besoins des hommes (et des générations futures) sans polluer la terre, ni mettre en péril l'équilibre naturel,
- **EQUITABLE** : combattre la pauvreté et l'inégalité des hommes,
- **ECONOMIQUEMENT VIABLE** : donner à tous des moyens suffisants,
- **CULTURELLEMENT** ouvert à nos diversités.

Le développement durable c'est l'opposé du développement gaspilleur et inéquitable que nous vivons aujourd'hui.

A l'heure de la laïcité…

Le projet des Francas : un projet humaniste et de progrès social

L'individu le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible est le projet que se donnent les Francas.
Il se réfère aux déclarations des Droits de l'Homme et des droits de l'enfant, aux valeurs et principes républicains que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. Elle va au-delà de la tolérance et invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre. Elle implique donc de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et aux droits de l'Enfant.

Elle implique en permanence l'approfondissement, l'enrichissement de ses connaissances et la remise en cause de ses propres certitudes.

Pour les Francas, l'ensemble de ces principes et valeurs doit structurer l'action quotidienne de chaque éducateur dans le rapport aux enfants et aux adolescents.

III. LES FRANCAS

EDUQUER POUR DEMAIN
Quatre actions prioritaires pour progresser ensemble

Pour les six ans à venir, Les Francas ont défini quatre directions pour agir :

- **1. Agir pour réaffirmer et mettre en pratique le principe de laïcité, ferment de la cohésion sociale.**
Partout où des repères collectifs peuvent être construits :
  - Bâtir des partenariats pour encourager l'échange, la confrontation, la recherche, l'expression, pour produire des outils et développer des pratiques qui favorisent le "vivre ensemble".
  - Appliquer le principe d'égalité pour lutter contre les discriminations

- **2. Agir pour que l'Europe devienne demain le territoire de vie et d'action des enfants et des adolescents** En multipliant les échanges avec le réseau de partenaires internationaux :
  - Développer un projet de solidarité internationale et d'éducation au développement.
  - Faire de l'Europe un espace privilégié de construction de la citoyenneté des enfants et des adolescents, en multipliant les occasions de connaissance réciproque.
  - Susciter auprès des institutions publiques européennes une réelle prise en compte des questions relatives à l'éducation dans le temps libre.

- **3. Agir en direction de tous les enfants et adolescents, en accentuant l'action vers les plus pauvres.**
Sur ce thème inclus de longue date dans le projet des Francas, l'engagement se poursuit :
  - Intensifier l'action, en exigeant plus de solidarité entre tous les hommes, notamment dans le champ de l'action éducative.
  - Rendre accessibles les loisirs éducatifs à tous particulièrement aux enfants et adolescents en situation de précarité ou de pauvreté.
  - Susciter une action publique pour que ce temps libre contribue à réduire les inégalités d'accès à l'éducation et à la culture.
  - Imaginer des formes de loisirs ouverts à la mixité sociale, en partenariat avec les acteurs locaux et les familles.

- **4. Agir pour prendre en compte l'influence des médias sur l'éducation Se situer face aux médias et à leur influence :**
  - Poser les bases d'une action éducative à la fois ambitieuse et concrète, incluant la formation des animateurs sur ce sujet.
  - Développer l'accès effectif des enfants et des jeunes aux nouvelles technologies de l'information et exploiter leur formidable potentiel éducatif, particulièrement au plan local.
  - Faire que l'accès aux nouveaux médias soit possible pour tous.

IV. UN PROJET PEDAGOGIQUE

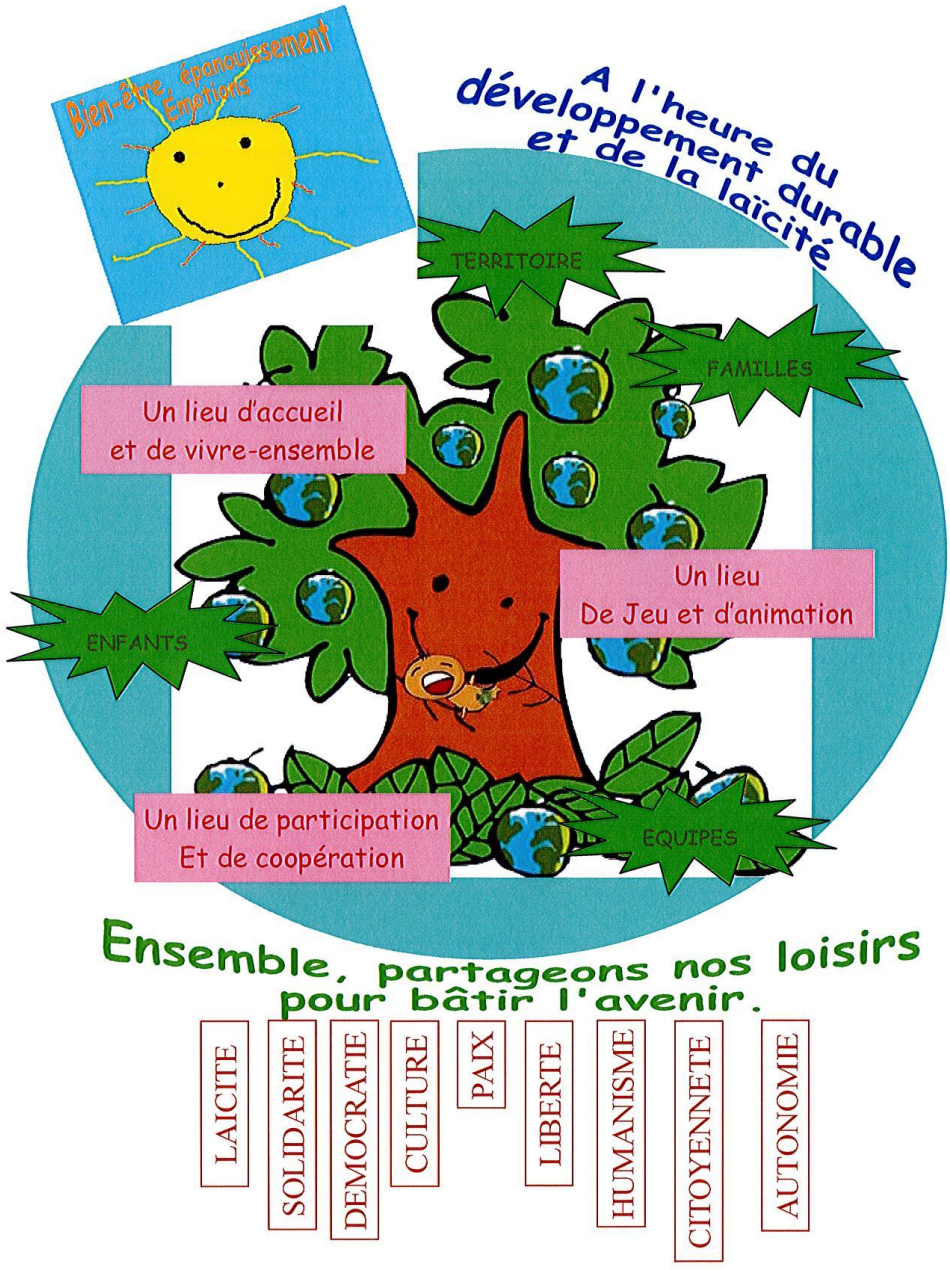

V. CHARTE DE LA PETITE ENFANCE

I – Besoins de l'enfant 3/6 ans

« Mon champ d'exploration s'élargit,
mais il est toujours conditionné par la découverte de moi »

- Connaître les autres, partager des moments, je ne suis pas encore capable de développer des coopérations (=faire ensemble, sans esprit de compétition)
- Egocentrisme : je suis le principal centre de mes préoccupations (je me découvre, je voudrais bien l'adulte pour moi tout seul).
- Je fabule, mais je ne mens pas (différenciation réelle, imaginaire, imprécise).
- **Ma référence principale reste la famille.** (=espace de parole tous les matins : 3-4 ans et 5-6 ans séparément, moment où chacun peut raconter ce qu'il a envie, et montrer aux autres enfants ce qu'il aura ramené de chez lui.) On peut imaginer une bulle de parole par exemple.
- Je joue à des jeux d'entraînement (découvrir mon corps) et des jeux d'imitation (reproduire des fonctionnements pour les intégrer, vider des frustrations). (=temps de jeux libres)
- Ma capacité d'attention est courte (10 à 20 mns) et je change souvent d'activité (= 3 activités le matin)
- Je suis très curieux et je pose beaucoup de « pourquoi ? » mais je me contente de la réponse qu'on me donne (même si elle n'est pas rationnelle, car je ne fais pas le lien entre la cause et les effets)
- **Je ne comprends que le concret**, ce que je vois (pas d'abstraction). (= faire un prototype lors d'une activité manuelle et montrer un exemple pour la motricité)
- Je donne une âme aux choses
- Je me situe dans l'espace en fonction de mon autonomie de déplacement → perception directe → peu d'intellectualisation (idem pour le temps) → importance des **rituels → repères.** (= pouvoir visualiser en photo, dessins…les différents temps d'une journée)
- Je sais faire la différence entre un garçon et une fille, mais je joue avec tout le monde.
- Acquisition progressive du schéma corporel / la latéralisation.
- Affinement du geste, meilleure coordination.

II – Actions, missions

1. Référent

- Désigner une personne référent des 3/4 ans et une des 5/6 ans qui ont un rôle prépondérant.

2. Accueil et cahier de liaison

L'animateur qui est de 8h00 et qui est chez les 3-6 ans prendra le temps **d'installer des jeux sur les tables (jeux de société, puzzles, dessin…) ainsi qu'une musique douce.**

- A l'accueil, prendre le temps de récolter les informations auprès de la famille et les noter dans le cahier de liaison.
- Le matin, chaque enfant doit être bien accueilli ainsi que le parent : il faut être **souriant, agréable, rassurant pour l'enfant. C'est le premier contact qui est important aussi bien pour l'enfant que pour la personne qui l'accompagne.**
- Repérez les enfants qui viennent pour la 1ère fois : prenez le temps de visiter l'espace loisirs avec lui et le parent s'ils le souhaitent.
- N'hésitez pas à le prendre dans les bras si l'enfant en a besoin, lui faire des câlins.
- Le soir, n'hésitez pas à rapporter avec l'enfant sa journée et/ou ses anecdotes : repas, bobos, sieste, animations…
- Le cahier de liaison sert à l'accueil des parents pour noter des remarques des parents (état de santé, fatigabilité, personne qui vient le chercher…), pour noter quel enfant fait la sieste : le parent peut exiger que l'enfant dorme un jour et pas le lendemain.
  Noter la durée de la sieste pour pouvoir le rapporter aux parents le soir.

2. Aménagement spatial

- Des casiers individuels sont à disposition pour y déposer les affaires et le doudou des enfants à leur arrivée.
- Aménagement d'un espace de motricité dans la salle de référence 3/6 ans (bac semoule, matelas, cabane…)
- Permettre la sortie dans la cour le plus souvent possible.

III – Rôles

1. Du référent

   - Est en état de vigilance permanente
   - Accueil le matin et le soir des familles des 3/4 ans
   - A un rôle de bienveillance auprès des 3/4 ans
   - Rassurer les enfants et les parents
   - Etre le repère des enfants
   - A en charge les 3/4 ans sur les temps de vie collective
   - Est capable de transmettre et recueillir toutes les informations concernant les 3/4 ans

2. Du Doudou

   - Rassure l'enfant
   - Est disponible à chaque instant, installé dans le casier individuel
   - Permet le réconfort, le repos et la concentration
   - Fait le lien entre la maison, le centre et ses parents.

IV- Rythme journée

Animations du matin :
Dans le groupe 3/6 ans, faire de sous-groupes : surtout former 1 ou 2 groupes de 3/4 ans en fonction des effectifs avec un animateur référent.
Chaque groupe tourne avec le même animateur sur 3 ateliers : Une animation proposée en fonction du projet d'animation, un temps de jeux collectifs qu'il faut varier en fonction de la concentration du groupe (jeux autour de la musique, jeux de ballons, motricité, rondes…), un temps de jeux libres (en salle ou à l'extérieur, selon le temps et la résistance du groupe)
Les activités doivent être courtes.

V-Temps de repas : 12h15

A 11h30, au début du temps de jeux libres, les enfants déposent leur doudou (tenus à la main par les enfants) sur un lit de la salle de sieste avec un animateur. Certains enfants pensent qu'ils vont à la sieste directement avant de manger, d'où l'importance d'expliquer à l'enfant les étapes.(se référer à l'outil où l'enfant visualise les différents temps de la journée).
L'animateur doit aussi penser à ce moment-là à prendre le sac de l'enfant qui à un change et qui est susceptible d'avoir des accidents de pipi. Aussi quelques affaires de change pourront rester dans la salle de sieste.
Avant d'aller manger, les enfants vont aux toilettes et se laver les mains accompagnés d'un animateur.
Pour les 3/6 ans : les enfants mangent en self. Il a aussi la possibilité de manger avec les plus grands. (fratries ou copains)
L'animateur est vigilant à la quantité servie et les accompagne en cas de difficulté à se servir seul.
Les enfants doivent goûter à tout. L'animateur accompagnera l'enfant un peu plus sur le plat afin qu'il mange « un minimum ».

VI- La sieste

Les enfants quittent le restaurant scolaire vers 12h45 avec l'animateur qui est de sieste.
Les enfants se déshabillent, passent aux toilettes et vont s'allonger. Au moment où les enfants entrent dans la salle de sieste, l'animateur amène le calme en chuchotant.
L'animateur lit une histoire avant l'endormissement. Il ne montre pas les images du livre.
Quand les enfants sont réveillés, l'animateur fait sonner le talkie-walkie afin qu'un animateur de l'espace loisirs vienne chercher les enfants et les redescendent : ainsi les enfants à la sieste ne restent jamais seuls.
Si un enfant fait pipi, il faut prendre le change de l'enfant dans son sac (s'il en a un) avant de prendre des changes de l'espace loisirs. Si un drap est sale, transpirant ou mouillé il faut l'enlever et le donner au personnel de service et le remplacer : les draps jaunes sont stockés dans la salle de sieste dans une malle jaune.

L'animateur qui est de sieste doit avoir le cahier de liaison (pour noter le temps de sieste de chaque enfant) et le talkie-walkie.

VII -Le temps calme : 13h à 14h

Pour les enfants qui ne font pas la sieste, un temps calme est prévu dans sa journée, directement après le repas.
Ils quittent la cantine avec l'animateur.
Les enfants sont **allongés** sur des tapis individuels (quand c'est possible) et écoutent une musique douce ou une histoire pendant quelques minutes.

Ils restent **au minimum 30 minutes allongés** :

- L'animateur explique aux enfants que ce temps là est fait pour se reposer, se détendre, (il a le corps allongé, même sa tête) fait en sorte que l'enfant ne soit pas en « gigotements » perpétuels avec ses bras et ses jambes. (il suffit de s'asseoir à côté de l'enfant)
- L'enfant ne doit pas avoir de petits jeux ou jouets dans les mains, sauf son doudou.

Particularité pour l'été : les enfants étant en Grande Section (qui passent en CP en septembre) ne seront pas allongés pendant le temps calme.

Si un enfant s'endort régulièrement, il faut en faire part à l'équipe pour en discuter avec le parent après : cet enfant aurait-il plutôt besoin d'aller en salle de sieste ?

Il est très important que chaque animateur adopte les mêmes attitudes entre eux afin que l'enfant ait les mêmes repères et que l'équipe soit crédible auprès des enfants.

VI. ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE

1. Le public :

Le Centre de loisirs accueille des enfants de 3 à 11 ans de Pellouailles Les Vignes et des environs. Il est situé à L'Espace Loisirs, mise à disposition par la municipalité ainsi que des bâtiments annexes communaux.

Quatre équipes : 3 / 4 ans, 5/6 ans, 6/9 ans, 9/11 ans.
Les enfants sont par groupes de référence toute la journée, mais se retrouvent tous ensemble lors des temps collectifs tels que des repas, des temps du matin et des accueils et ponctuellement sur des animations, des grands jeux et des sorties. Le rassemblement des fratries est aménagé et favorisé par les équipes et le fonctionnement.

2. Les horaires et l'accueil :

L'accueil des enfants et des familles se fait à toute heure de la journée et **est le temps le plus important.**
Chaque enfant et famille seront reçus de manière personnalisée, chaleureuse et sécurisante.
Concernant la petite enfance, une attention très particulière sera accomplie auprès des familles et des enfants.

Le Centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30. Les enfants arrivent et repartent quand ils le souhaitent. L'accueil le matin se fait en général jusqu'à 10h00 sauf en cas de sortie.

Ces temps d'accueil sont des moments de prise de contact, d'échanges, d'informations mais aussi des temps de jeux et d'activités par petits groupes.

3. Les moyens et les actions concrètes

L'enfant, la famille est au cœur du projet des accueils collectifs. La finalité est le bien-être et l'épanouissement de chacun en permettant le vivre-ensemble harmonieux.
Le centre est fait pour et par les enfants eux-mêmes et leurs familles. Ils sont à la fois le public reçu et l'acteur de ses loisirs.

Pour ce faire, un projet pédagogique commun aux structures d'accueil éducatif est élaboré et illustré concrètement pour chaque accueil, c'est à dire :

Un lieu de jeu et d'animation

Objectifs généraux :

- Créer une ambiance conviviale et d'entraide au sein de l'équipe
- Contribuer au développement de l'enfant à travers le jeu
- Permettre la participation de l'équipe à la vie du centre
- Accompagner l'équipe dans la recherche, l'élaboration et l'animation de projets ludiques et innovants.
- Permettre la découverte de nouvelles activités aux enfants
- Donner le goût, éveiller, révéler l'envie et le plaisir des enfants par les activités.
- S'ouvrir sur l'extérieur

Moyens et actions concrètes réalisables pour et par les animateurs :

☺ Réunions de préparation animées par les directeurs, soutenus par l'équipe participative.
☺ Disponibilité du directeur, soutien et aide à l'équipe d'animation
☺ Mise à disposition permanente de documentation
☺ Proposition de projets d'animation, sortie, grand jeu...
☺ Evaluation et auto évaluation : Un temps d'évaluation collective sera organisé afin de désigner les suites à donner et les enseignements à tirer.
☺ Anticiper et prévoir ses animations
☺ Etre proposant et donner le choix aux enfants

Un lieu d'accueil et de vivre-ensemble

Objectifs généraux :

↳ Sensibiliser les enfants à la vie de groupe
↳ Respect des autres, de leur liberté et de leurs droits.
↳ Accorder une attention particulière à l'écoute et l 'expression de tous.

Moyens et actions concrètes réalisables pour et par les familles :

☺ Aménagement d'un lieu accueillant, sécurisant et chaleureux
☺ Plaquette d'information
☺ Affichage
☺ Accueil échelonné et individualisé
☺ Apéro parents /enfants
☺ Accueil spécifique pour la Petite enfance
☺ Etablir des règles de vie
☺ Organisation de temps de rassemblement

Un lieu de participation et de coopération

Objectifs généraux :

↳ Permettre la prise d'initiatives individuelles et collectives.
↳ Permettre aux enfants de prendre part aux décisions du centre, de s'y investir et de pouvoir proposer des projets.
↳ Favoriser les rencontres , les échanges avec les autres(intervenants, associations locales…)

Moyens et actions concrètes réalisables pour et par les enfants :

☺ Poursuivre le projet sur la participation de l'enfant
☺ Rythme journée
☺ Projets d'enfants
☺ Souplesse du programme d'animation
☺ Temps d'évaluation ludique
☺ Sortie et Grand jeu
☺ Mise en train et temps de présentation ludique

4. Le rythme de vie des enfants

- Le collectif enfants et animateurs :

Les enfants sont par groupes de référence toute la journée, mais se retrouvent tous ensemble lors des temps collectifs tels que des repas, des temps du matin et des accueils et ponctuellement sur des animations, des grands jeux et des sorties.

Les équipes d'animation s'organiseront en fonction des envies de chacun et des projets.

- Les temps de regroupement ludique:

Des temps de jeux collectifs seront aménagés chaque jour permettant le rassemblement des enfants et de créer un esprit de groupe.
« On peut en abuser ».
Ce temps permet de se rassembler afin de présenter la journée, de discuter, de reprendre contact…

- Les temps du matin :

Ces temps du matin sont des temps d'accueil qui permettent d'intégrer les enfants arrivant progressivement et de leur permettre de se réveiller à leur rythme.
Cette organisation permet l'autonomie, la prise d'initiatives des enfants, le regroupement des fratries.
Les animateurs sont là pour accompagner les enfants dans leur temps de jeu .

-Les temps de transition et de retour au calme :

Il faut considérer ces temps de transition comme des temps d'animation à part entière. Il faut qu'on les envisage sur une semaine avec un fil rouge (une histoire, une chanson, des énigmes…)

- Les repas :

Le repas est un temps privilégié qui permet d'échanger, de se reposer, de se retrouver.
Cela nécessite un aménagement et une organisation qui favorise le calme, la relaxation…

Un self est proposé aux enfants de tout âge. L'enfant se sert seul avec une seule règle : « je goûte à tout ».
Les enfants mangent entre 12h15 et 13h00 avec la personne de leur choix, ils peuvent quitter la table (après avoir débarrasser) après 30 minutes de repas au moins.

- Les temps après-repas, les activités digestives :

Afin de respecter le rythme et les besoins des enfants, des activités digestives seront organisés après chaque repas.
Un temps paisible sera mené par l'équipe qui proposera différentes activités planifiées que les enfants choisiront pour toute la durée du temps calme.
Pour les enfants de la Petite Enfance, seront organisés une sieste ou un temps de repos puis des activités paisibles et tranquilles, réfléchies et programmées.

-Les temps de goûter :

Le temps de goûter est un moment privilégié d'échanges, de discussion, de détente .Le goûter est pris par tranches d'âges dans la salle de référence ou en extérieur .C'est aussi le moment de faire un bilan de la journée, de connaître le ressenti des enfants et savoir s'ils ont des envies particulières.

- Les projets d'animation :

L'animation, le JEU est une priorité.
Dans ce sens, l'imaginaire et le ludique seront les mots d'ordre de ces vacances.

Des ateliers seront proposés aux enfants en fonction des tranches d'âge.
Ainsi les enfants auront le choix parmi différentes propositions variées.
Des intervenants pourront être présents en fonction des thématiques et projets.

- Les sorties :

Chaque semaine, une sortie hors de la commune sera organisée afin de permettre aux enfants de sortir de leur environnement quotidien et de découvrir de nouveaux lieux et activités.

- Les grands jeux :

La fabulation et les jeux collectifs transportent les enfants vers l'imaginaire, leur permettent de découvrir la vie en groupe,…Chaque lundi, un grand jeu sera organisé par tranche d'âges afin de fédérer le groupe, de prendre connaissance …

- La journée à soi :

C'est la journée où les enfants organisent leur journée, où ils décident collectivement ou individuellement de ce qu'ils veulent faire.
Le matin, les animateurs proposent des animations et les enfants participent ou non.
L'après-midi, ce sont les enfants qui proposent

-La veillée :

Un mardi soir sur deux
C'est l'occasion de dormir sur le centre, de partager un temps de repas, de jeu avec les copains.
Les enfants ne sont pas obligés de dormir sur place

5. Les temps forts Enfants/Parents/Animateurs

- Les apéros parents

Chaque semaine, nous aurons une attention particulière auprès des parents lors des :

- Apéro parents : qui permet un contact et un échange formalisé avec les familles

- Les veillées familles

Un mardi soir sur deux
Les veillées Parents/ enfants permettent aux familles de partager un temps de loisirs en commun et découvrir la vie au Centre

6. Les temps de préparation et d'évaluation animateurs

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Les temps de travail de l'équipe pédagogique	Point de situation sur la journée par tranches d'âges (outil mis à disposition) et mise au point de la semaine à venir de 18h30 à 20h30	-Préparation veillée -Animation veillée -Point de situation de la journée par tranches d'âges	-Point de situation de la journée tous ensemble jusqu'à 18h45	-Point de situation de la journée par tranches d'âges -Préparation de la semaine à venir jusqu'à 22h00	-Point de situation de la journée jusqu'à 18h45